

VILLE DE BROSSARD

ÉLECTION PARTIELLE — DIMANCHE 29 NOVEMBRE 2015

DISTRICT 1



Avis public d'élection

Aux électeurs du district 1 de la Ville de Brossard

Aux propriétaires uniques d'un immeuble et aux occupants uniques d'un établissement d'entreprise, aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux cooccupants d'un établissement d'entreprise

PRENEZ AVIS que le poste de conseiller municipal pour le district 1 est ouvert aux candidatures. Le formulaire de candidature est disponible à mon bureau et sur le site internet de la Ville.

Le district 1 se délimite comme suit :

En partant d'un point situé à l'intersection de la limite nord-ouest de la propriété sise au 5805 de la Grande Allée et de la limite municipale, cette limite, l'autoroute de l'Acier (30), l'autoroute des Cantons-de-l'Est (10), la voie ferrée du Canadien National, la limite sud-ouest de la propriété sise au 6090 de l'avenue Boniface, l'avenue Bienvenue, la ligne arrière de l'avenue Béliveau (côté sud-est) et son prolongement, la ligne arrière du croissant Beaumanoir (côté sud-est) et la limite nord-ouest de la propriété sise au 5805 de la Grande Allée jusqu'au point de départ.

La carte illustrant le district 1 est disponible sur le site internet : brossard.ca

Toute personne désirant se porter candidat à ce poste doit déposer une déclaration de candidature, laquelle doit être produite à mon bureau, entre le 16 octobre 2015 et le 30 octobre 2015 inclusivement. Le bureau est ouvert du lundi au vendredi, entre 8 h 30 et 12 h et 13 h 15 et 16 h 30. Le vendredi 30 octobre 2015, le bureau sera ouvert de 9 h à 16 h 30 de façon continue. Prière de prendre rendez-vous.

Si plus d'un candidat pose sa candidature à ce même poste, un scrutin sera tenu le dimanche 29 novembre 2015 de 10 h à 20 h et un vote par anticipation sera tenu le dimanche 22 novembre 2015 de 12 h à 20 h.

J'ai nommé M^e Louise Bouvier pour agir à titre de secrétaire d'élection.

Pour toutes informations supplémentaires, veuillez communiquer avec nous :

Bureau de la présidente d'élection

Hôtel de ville

2001, boulevard de Rome Brossard (Québec) J4W 3K5

Téléphone : 450 923-6322 / Télécopieur : 450 923-7009

Courriel : elections@brossard.ca / Site internet : brossard.ca

Donné à Brossard, le 14 octobre 2015.

Isabelle Grenier, OMA, avocate
Présidente d'élection

FOR EXPLANATIONS IN ENGLISH OF THIS NOTICE, PLEASE CALL 450-923-6322.

Avis est donné **aux propriétaires uniques d'un immeuble et aux occupants uniques d'un établissement d'entreprise** qui n'ont pas déjà le droit d'être inscrits sur la liste électorale **de la Ville de Brossard** comme personnes domiciliées, qu'ils doivent remplir les conditions ci-dessous pour être inscrits sur la liste électorale du district 1 :

1. avoir 18 ans le **29 novembre 2015**;
2. au **14 octobre 2015**, être une personne physique, de citoyenneté canadienne, ne pas être en curatelle, ni déclarée coupable d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse;
3. au **14 octobre 2015**, être propriétaire unique d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire du district 1, **depuis au moins 12 mois**;
4. avoir transmis à la présidente d'élection, à l'adresse indiquée ci-contre, une demande d'inscription à la liste électorale du district 1, avant le **25 octobre 2015**.

Avis est également donné **aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux cooccupants d'un établissement d'entreprise** qui n'ont pas déjà le droit d'être inscrits sur la liste électorale **de la Ville de Brossard** comme personnes domiciliées, comme propriétaires uniques d'un immeuble ou comme occupants uniques d'un établissement d'entreprise, qu'ils doivent remplir les conditions ci-dessous pour être inscrits sur la liste électorale du district 1 :

1. avoir 18 ans le **29 novembre 2015**;
2. au **14 octobre 2015**, être une personne physique, de citoyenneté canadienne, ne pas être en curatelle, ni déclarée coupable d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse;
3. au **14 octobre 2015**, être copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire du district 1, depuis au moins 12 mois;
4. avoir été désigné au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou cooccupants qui sont des électeurs au **14 octobre 2015**;
5. avoir transmis à la présidente d'élection, à l'adresse indiquée ci-contre, une procuration, avant le **25 octobre 2015**.

La demande d'inscription ou la procuration reçue **après le 25 octobre 2015**, mais avant la fin des travaux de la commission de révision le **12 novembre 2015**, sera considérée comme une demande de modification à la liste électorale du district 1.

Vous pouvez vous procurer un formulaire d'inscription ou de procuration au bureau de la présidente d'élection ou sur le site internet.

Les demandes d'inscription et les procurations prennent effet lors de leur réception et demeurent valides tant qu'elles ne sont pas retirées ou remplacées.